

Réservé Secrétariat :

REGLEMENTS:

STAGE :

Licence :

CHQ

ESP

ANCV

CB

Date :



INSCRIPTION STAGES ÉTÉ 2025

CENTRE NAUTIQUE « MANURÉVA »

centrenautiquemanureva@mairie-balaruc-les-bains.fr – TEL 04.67.48.55.63

<https://www.centrenautique-balaruc.com/>

Je soussigné : NOM

PRENOM

(Représentant légal : Père, Mère, grand parent, tuteur)

COORDONNEES DU STAGIAIRE : Ecrit lisiblement en MAJUSCULE - Important pour renseigner la licence

NOM :

PRENOM :

Né (e) le

Adresse à l'année :

CP :

VILLE :

E-MAIL :

Personne sur place à prévenir en cas d'urgence : M

N°Tel :

--

--

Dates du stage : du

au

MATIN

JARDIN DE MER (6-7 ans)

Lundi au Vendredi 10h30- 12h00

OPTIMIST Initiation (7-9 ans)

Lundi au Vendredi 9h30- 12h00

OPTIMIST Perfectionnement * (7 – 9 ans)

Lundi au Vendredi 9h30- 12h00

FUN BOAT Initiation (10 – 13 ans)

Lundi au Vendredi 9h30- 12h00

PLANCHE A VOILE (9 – 14 ans)

Lundi au Vendredi 10h- 12h00

PLANCHE A VOILE Initiation (A partir de 14 ans)

Lundi au Vendredi 9h30-12h

APRÈS-MIDI

CATAMARAN (A partir de 14 ans)

Lundi au Vendredi 14h – 16h30

PLANCHE A VOILE Perfectionnement (14 ans et +)

Lundi au Vendredi 14h – 16h30

ELECTRON FUN BOAT Perfectionnement* (10-13 ans)

Lundi au Vendredi 14h-16h30

EN FONCTION DU NOMBRE DE STAGIAIRES CERTAINS STAGES POURRONT ETRE REGROUPÉS

Perfectionnement* : Niveau 2 acquis ou à confirmer OU plus de 2 stages

IMPORTANT : REMPLIR LE VERSO ET SIGNER – MERCI

ENGAGEMENTS

- Je m'engage à respecter le règlement intérieur ET le protocole COVID 19 (affiché dans le hall d'accueil) et à me conformer aux instructions du **Responsable Technique Qualifié**.
- J'autorise le responsable du Centre Nautique Manureva de prendre toutes décisions concernant les soins médicaux et interventions reconnues nécessaires au cas d'accident sur moi-même, l'enfant mineur dont je suis le représentant légal. J'ai pris connaissance des capacités requises à la pratique de la voile et ai signalé des problèmes spécifiques (épilepsie, asthme, diabète, allergies.....)
- Le pratiquant « atteste de sa capacité à savoir nager 25 mètres et à s'immerger. Lorsque le pratiquant n'a pas la capacité juridique, son représentant légal atteste de cette capacité. »
Je certifie l'aptitude à nager 25 mètres. OUI NON
- **Je joins au présent document un CERTIFICAT MEDICAL de non contre-indication à la pratique de la voile** OUI NON
- **Droit à l'image** : J'autorise le Centre Nautique Manureva à exploiter les prises de vues promotionnelles me représentant ou représentant l'enfant mineur pour la réalisation de documents, publicités, site internet.
- **Accepte et autorise l'exploitation à titre gratuit de ces prises de vues** OUI NON
- **Assurance** : Le Centre Nautique à souscrit une assurance garantissant ses membres en responsabilité civile dans le cadre de ses activités.
- J'atteste avoir reçu l'information sur les contrats « MAIF » et « Mutuelles des Sportifs » présentant les garanties d'assurance liées à la licence sportive annuelle ou au Passeport Voile et avoir pris connaissance des possibilités de souscription de garanties complémentaires
- **Je souscris à l'une des formules de garanties complémentaires** OUI NON

AUTORISATION POUR LES MINEURS

- J'autorise l'enfant
- A participer aux activités nautiques du C.N.M et à la prise en charge de l'enfant par le moniteur pendant la durée du cours. Je dégage le C.N.M de toute responsabilité en dehors des heures normales de l'activité.
- J'autorise le mineur à **VENIR SEUL** au C.N.M OUI NON
 - J'autorise le mineur à **PARTIR SEUL après la séance** OUI NON
 - J'autorise le mineur à **PARTIR SEUL en cas d'annulation de séance** OUI NON

CONDITIONS GENERALES

ASSURANCE : Le Centre Nautique Manureva a souscrit à une assurance garantissant ses membres en responsabilité civile dans le cadre de ses activités. La licence FFV comprend une assurance individuelle accident. Les notices d'informations relatives aux contrats d'assurance vous seront fournies sur simple demande, et sont disponibles à l'accueil du Centre Nautique. Je reconnais avoir été informé de mon intérêt de souscrire à des garanties complémentaires ayant pour but la réparation des atteintes à l'intégrité physique du pratiquant.

RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) Loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles. Les données personnelles collectées sont uniquement utilisées dans le cadre des activités (identification, prise de la licence FFV, coordonnées des licenciés pour les assurances, besoin de contact en cas d'urgence...). Ces données sont conservées sur le site de la FF Voile le temps de l'activité puis archivées en raison d'obligations légales, avec un accès très restreints et pour une durée conforme aux dispositions légales.

Vous avez le droit d'accéder à vos données personnelles et de demander qu'elles soient rectifiées, complétées ou mises à jour.

Sauf avis contraire de votre part, nous nous réservons la possibilité d'utiliser vos informations pour vous faire parvenir diverses documentations et d'utiliser votre image (brochure, flyers, site internet)

REGLEMENT : L'inscription n'est définitive qu'après le versement de la totalité du stage au plus tard le 1^{er} jour de l'activité.

Le règlement sera mis à l'encaissement au moment du stage sauf bien entendu les arrhes.

L'ACTIVITE : Le stage a lieu sous la responsabilité d'un moniteur diplômé. Le port du gilet est obligatoire ainsi que le port de chaussures. Dans certaines conditions exceptionnelles (avaries, météo, ...), on pourra être amené à modifier, écourter, ou annuler le déroulement de l'activité. Ces différents cas ne peuvent donner lieu à un remboursement ou un dédommagement.

Le Centre Nautique n'est pas responsable en cas de perte et vol des objets et vêtements personnels, avant, pendant et après l'activité. Des casiers sont à votre disposition pour les objets sensibles.

Les enfants ne peuvent quitter la structure sans accompagnement sauf s'ils y sont autorisés (inscription ci-dessus).

ANNULATION : En cas de non-participation à l'activité pour un raison médicale, un certificat médical sera demandé.

Le remboursement sera alors effectué par virement au prorata des séances réalisées ou un avoir sera rédigé valable 1 an à compter de la date d'émission et déductible de toutes nos prestations. Les 25 € d'arrhes sont non remboursables et restent un montant forfaitaire encaissé si le stage est réglé sur place.